



Wallonie

Commune de La Louvière

**URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège Communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, le Fonctionnaire délégué du Service public de Wallonie dont le siège est situé à la rue de l'Écluse, 22 à 6000 Charleroi, est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur MUSASA Yannick est domicilié à la rue Delsamme, 13 à 7110 Strépy-Bracquegnies.

Le terrain concerné est situé à la rue de Galibot à 7110 Strépy-Bracquegnies, et cadastré à Strépy-Bracquegnies – 10ème Division – Section B n° 621 V.

Le projet consiste en la construction d'une habitation unifamiliale à 3 façades, et nécessite une annonce de projet sur base de l'article D.IV.40, car il s'écarte des prescriptions du permis d'urbanisation référencé « 10.385/000/98L », en ce qui concerne la hauteur du volume secondaire supérieure à 3,5 m (ici 5,46 m au vu de la déclivité du terrain).

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables, c'est-à-dire du lundi au vendredi, mais uniquement sur rendez-vous. Cela permettra de pouvoir conserver des mesures sanitaires optimales pour tous, suite à la pandémie du « Covid19 ». Le rendez-vous se prendra auprès du Développement territorial – Bureau 4 – Place Communale, 1 à 7100 La Louvière par téléphone au 064/27 79 59 ou à l'adresse mail suivante : urbanisme@lalouviere.be.

Attention que le dossier ne pourra pas être consulté pendant la période de suspension s'étalant du 16 juillet 2022 au 15 août 2022.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. ROLAND, par téléphone au 064/27 79 59, dont le bureau se trouve à La Louvière – Place Communale, 1, auprès du Développement territorial.

**Les réclamations et observations écrites
sont à envoyer du 06/07/22 au 20/08/22 au Collège Communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège Communal - Place communale, 1 à La Louvière
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@lalouviere.be